

# Décision 22-D-12 du 16 juin 2022

relative à des pratiques mises en œuvre dans  
le secteur de la publicité sur internet

Posted on: 16 juin 2022 | Secteur(s) :

**NUMÉRIQUE**

---

## Présentation de la décision

### Résumé

Aux termes de la présente décision, l'Autorité de la concurrence accepte les engagements proposés par les sociétés Meta Platforms Inc., Meta Platforms Ireland Ltd., et Facebook France, les rend obligatoires, et clôt la procédure engagée à la suite de la saisine présentée par la société Criteo SA, portant sur des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la publicité en ligne.

---

## Informations sur la décision

**Origine de la  
saisine**

Criteo SA

**Dispositif(s)**

Acceptation des engagements

**Procédure(s)**

Engagement

**Entreprise(s)  
concernée(s)**

Meta Platforms Inc., Meta Platforms  
Ireland Ltd., Facebook France, Criteo SA

---

## Lire

le texte intégral de la décision

12.01 Mo

les engagements

9.7 Mo

le communiqué de presse